

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**20 JANVIER 2010**

À une séance extraordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu habituel des séances, à 18h37 mercredi le 20 janvier 2010. Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers : Maurice Chamberland, Ginette Boily, Monique Gravel, Raynald Godin, et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Bernard Maltais. Est absent Monsieur le conseiller Gilles Gaudreault.

**1. CONSTATATION DU QUORUM.**

Le maire, Monsieur Bernard Maltais constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 18h37.

**2010-01-20**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation.
3. Soumissions reçues pour l'achat d'un tracteur.
4. Terminaison d'emploi de Monsieur Tommy Duchesne.
5. Mandat à Roche, ingénieurs – conseils, pour le programme PRECO.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance extraordinaire.

**2010-01-21**

**3. SOUMISSIONS REÇUES POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR DE FERME PAR CRÉDIT/BAIL, POUR UNE DURÉE DE 48 MOIS (4 ANS).**

**ATTENDU** qu'une demande de soumission sur invitation a été effectuée le 6 janvier 2010, résolution # 2010-01-03, pour l'achat d'un tracteur de ferme et ce, par crédit/bail;

**ATTENDU** que les soumissions reçues sont les suivantes :

- Garage Guy Gauthier au montant de 83 450,84 \$ \$ incluant le financement et les taxes applicables;
- Garage Denis Morin inc. au montant de 78 643,20\$ \$ incluant le financement et les taxes applicables;

**ATTENDU** que la soumission reçue de Garage Denis Morin par son mandataire Pierre Mercure de Machinerie Pont-Rouge n'était pas conforme à notre demande;

**ATTENDU** que le tracteur doit être livré dans les 30 jours suivant la signature du contrat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'estimé le plus bas de Garage Guy Gauthier inc. pour l'achat par crédit/bail du tracteur et ce, au montant de quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante dollars et quatre-vingt-quatre cents (83 450,84\$) incluant les taxes applicables et ce, tel que décrit dans la demande d'achat résolution # 2010-01-03. Que Monsieur Bernard Maltais, maire, et Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont mandatés pour et au nom de la municipalité à signer tous les documents relatifs à cet achat par crédit/bail.

**2010-01-22**

#### **4. TERMINAISON D'EMPLOI DE MONSIEUR TOMMY DUCHESNE**

**ATTENDU** que Monsieur Tommy Duchesne occupe un emploi de journalier et de pompier volontaire à la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs depuis le 2 août 2006;

**ATTENDU** que suite à des amputations à la main droite consécutives d'un accident de travail survenu le 30 juin 1998 chez un employeur autre que la Municipalité, un rapport d'évaluation global en ergothérapie a été produit par Madame Meggie St-Laurent de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec;

**ATTENDU** que l'analyse de ce rapport démontre que Monsieur Tommy Duchesne n'a pas la capacité physique permettant de satisfaire aux exigences des tâches de journalier et de pompier volontaire;

**ATTENDU** qu'il n'existe pas d'emploi convenable disponible au sein de la Municipalité que Monsieur Tommy Duchesne pourrait occuper;

**ATTENDU** qu'il n'existe aucun autre poste au sein de la Municipalité que Monsieur Tommy Duchesne pourrait occuper;

**ATTENDU** que Monsieur Duchesne est dans un processus de réadaptation auprès de la CSST visant à lui trouver un emploi convenable chez un autre employeur que la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que l'emploi de Monsieur Tommy Duchesne prenne fin le 20 janvier 2010;

Que Madame Suzanne Gaudreault, Directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée et instruction lui est donnée de signer, pour et au nom de la Municipalité la lettre de terminaison d'emploi approuvée aux termes des présentes, telle que rédigée et qu'elle soit également autorisée à transmettre à Monsieur Tommy Duchesne ladite lettre de terminaison d'emploi.

**2010-01-23**

## **5. MANDAT À ROCHE, INGÉNIEURS – CONSEILS, POUR LE PROGRAMME PRECO.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire réaliser son projet de renouvellement de la conduite d'eau potable et la conduite d'égout sanitaire situées sur la rue Principale (entre RP1A et PP-1) sur une longueur de 170 mètres linéaires;

**CONSIDÉRANT QUE** Roche Ltée Groupe-conseil a préparé les plans et devis pour des travaux d'aqueduc et d'égout de part et d'autre de ce tronçon;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide financière a été déposée auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le « Programme de renouvellement des conduites (PRECO) »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** Roche Ltée Groupe-conseil soit mandaté pour préparer les plans et devis pour le projet pour un montant total de 19 000\$ (excluant les taxes);

**QUE** Roche Ltée Groupe-conseil soit autorisé à présenter la demande d'autorisation au MDDEP dans le cadre du projet.

**2010-01-24**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (PROGRAMME PRECO). TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT DOMESTIQUE SUR LA RUE PRINCIPALE (ENTRE RP1A ET PP-1).**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'intervention exigé dans le cadre du transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec, a été accepté par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité demande une subvention dans le cadre du programme PRECO afin de réaliser son projet de remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une conduite d'égout sanitaire situées sur la rue Principale (entre RP1A et PP-1) sur une distance de 170 mètres linéaires.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Maurice Chamberland, appuyé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme PRECO pour la réalisation des travaux de son projet de renouvellement d'une conduite d'eau potable et d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Principale (entre RP1A et PP-1) et mandate la firme Roche Ltée Groupe-conseil à compléter la demande en son nom.

**2010-01-25**

## **6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.**

Sur proposition de Monsieur Raynald, Godin, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance extraordinaire est levée à 18h47.

**MAIRE**

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE  
ADJOINTE**

**En signant le procès-verbal du 20 janvier 2010, le Maire conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.**